

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY 2019





# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

*Le compte administratif est le document comptable qui retrace les réalisations budgétaires de l'année dans la comptabilité tenue par le maire (ordonnateur). Il permet d'arrêter les résultats de l'exercice et de procéder aux reports et à l'affectation de ces résultats sur l'exercice suivant.*

Le conseil municipal est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2019 de la commune d'Essey-lès-Nancy, conforme, en tous points, au compte de gestion établi pour la même période par le comptable public (Trésorier Principal d'Essey-lès-Nancy).

Le présent rapport de présentation du compte administratif intervient en complément de l'analyse de la situation financière de la collectivité réalisée à l'occasion du débat d'orientations budgétaires pour 2020. En effet, les résultats issus de ce compte administratif ne diffèrent pas de ceux présentés lors du débat et l'analyse financière opérée en février dernier demeure toujours pertinente.

**Pour une bonne appréhension du compte administratif seront donc présentés et analysés successivement :**

- I. Les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice 2019**
- II. L'exécution détaillée de la section de fonctionnement**
- III. L'exécution détaillée de la section d'investissement**

## INTRODUCTION

### L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

### L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## INTRODUCTION

## L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

## L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### I. L'EXECUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2019

Le tableau ci-dessous retrace l'exécution budgétaire et les résultats affichés à la clôture de l'exercice 2019.

			FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévisions budg. totales		6 446 144,41 €	2 759 658,26 €	9 205 802,67 €
	Titres de recettes émis	A	6 145 618,05 €	1 698 957,29 €	7 844 575,34 €
	Restes à réaliser	B	- €	81 878,80 €	81 878,80 €
<b>DEPENSES</b>	Prévisions budg. totales		6 446 144,41 €	2 759 658,26 €	9 205 802,67 €
	Mandats émis	D	5 212 766,07 €	1 501 047,81 €	6 713 813,88 €
	Restes à réaliser	E	- €	255 470,63 €	255 470,63 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<i>Solde d'exécution 2019</i>				
	Excédent si A-D>0	F=A-D	932 851,98 €	197 909,48 €	1 130 761,46 €
	Déficit si A-D<0	F=A-D			
	<i>Restes à réaliser 2019</i>				
	Excédent si B-E>0	G=B-E			
Déficit si B-E<0	G=B-E		- 173 591,83 €	- 173 591,83 €	
<b>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b>	Excédent	H	657 473,00 €		134 749,38 €
	Déficit	J		- 522 723,62 €	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<i>Résultat de clôture hors restes à réaliser</i>				
	Excédent	F+H	1 590 324,98 €		1 265 510,84 €
	Déficit	F+J		- 324 814,14 €	
<b>CUMULE</b>	<i>Résultat de clôture corrigé des R.A.R.</i>				
	Excédent	F+G+J	1 590 324,98 €		1 091 919,01 €
	Déficit			- 498 405,97 €	

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## EVOLUTION DES SOLDES DE GESTION

	CA 2019
<b>1 Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 111 330 €</b>
2 Recettes exceptionnelles de fonctionnement	61 434 €
3 Reprise sur provision	6 515 €
<b>4 Recettes de gestion courante (1-2-3)</b>	<b>6 043 382 €</b>
<b>5 Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 054 447 €</b>
6 Intérêts de la dette (hors indemnités de remb. anticipés)	156 670 €
7 Dépenses except. de fonctionnement (dont indemnités de RA)	38 855 €
8 Provision constituée sur l'exercice	6 865 €
<b>9 Dépenses de gestion courante (5-6-7-8)</b>	<b>4 852 056 €</b>
<b>10 Epargne de gestion (4-9)</b>	<b>1 191 325 €</b>
<b>11 Epargne brute (4-5-(7+8))</b>	<b>1 034 655 €</b>
12 Capital de la dette (hors remboursements anticipés)	276 174 €
13 Capital remboursé par anticipation	0 €
<b>14 Epargne nette (11-12)</b>	<b>758 481 €</b>
15 Recettes d'investissement nettes (hors emprunts)	1 477 295 €
16 Dépenses d'investissement nettes (hors capital de la dette)	1 127 242 €
<b>17 Besoin ou excédent de financement (14+15-16)</b>	<b>1 108 534 €</b>
18 Emprunt	0 €
<b>19 Variation du fonds de roulement (17-18)</b>	<b>1 108 534 €</b>

En comparaison avec l'exercice 2018, il apparaît une évolution de l'ordre de :

- 0,4 % pour les dépenses de gestion ;
- + 3,4 % pour les recettes de gestion.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION  
BUDGÉTAIRE  
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## INTRODUCTION

## L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

## L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

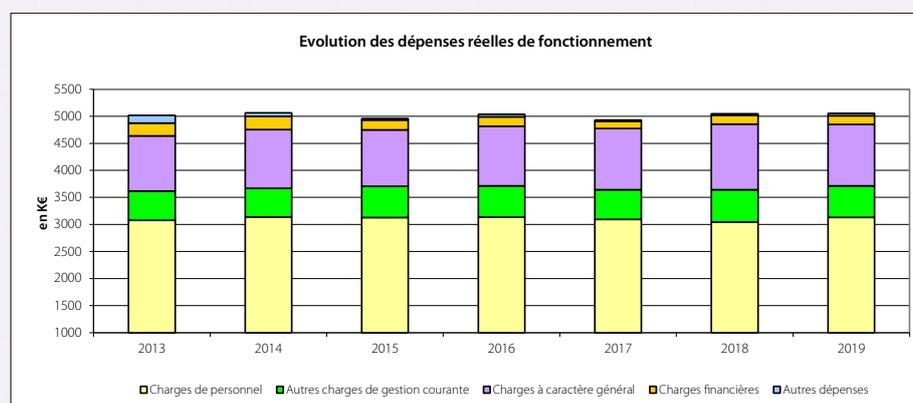
## II. L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics (écoles, restauration scolaire, centre de loisirs...) et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

### A. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont représenté, en 2019, un montant de 5 054 447 €, contre 5 045 028,39 € en 2018. Elles ont donc enregistré une progression de 0,2 % sur cet exercice.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des principaux postes des dépenses réelles de fonctionnement.



### 1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal.

Ce chapitre de dépenses a reculé de 74 338,62 € en 2019, l'exercice précédent ayant été marqué par la mise en place d'un nouveau contrat d'exploitation de chauffage comportant le changement de chaudières. Ce contrat, dont une part de la rémunération du prestataire est basée sur la performance énergétique de l'installation, a permis de réaliser près de 40 000 € d'économies de chauffage sur l'année écoulée.

Ces économies viennent ainsi s'ajouter à l'effort de réduction de 3 % des enveloppes budgétaires des gestionnaires de crédits - à l'exception d'une nouvelle enveloppe de 6 000 € pour l'organisation de projets avec les jeunes - et à la redéfinition de la couverture de l'assurance statutaire, avec une cotisation annuelle réduite de 15 500 €.

Pour autant, l'exercice passé aura été marqué par de nombreuses prestations d'entretien, de réparation et de valorisation du patrimoine communal avec notamment :

- la réfection de la salle des mariages (3 245,76 €) ;
- la réfection de sols de l'Hôtel de Ville (4 662,66 €) ;

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

- le remplacement de gouttières et de tuyaux de descente d'eaux pluviales, avec installation d'un récupérateur d'eau, à l'école élémentaire de Mouzimpré (7 005,60 €) ;
- la remise en état de la salle de sieste et des toilettes de l'école maternelle Prévert (4 786,11 €) ;
- la réfection de peintures à l'espace Pierre de Lune (3 772,03 €) ;
- des travaux de réparation à la Maison des Associations (3 667,20 €) ;
- la pose en régie de protections murales dans la salle des fêtes Maringer (3 686,60 €) ;
- l'installation en régie de système d'éclairage basse consommation dans plusieurs bâtiments municipaux (5 271,39 €) ;
- la réfection du portail et de la clôture du boulodrome (1 530 €) ;
- le rechargement en schiste du terrain rouge de football (4 989,60 €).

A ces dépenses exceptionnelles, s'ajoutent également des frais d'expertise et d'assistance juridique liés principalement à des contentieux administratifs engagés à l'encontre de la collectivité (19 430,17 €).

## 2. Les charges de personnel

Ce chapitre, constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant, a progressé de 2,9 % en 2019.

Cette évolution s'explique principalement par les mouvements suivants :

Départ des effectifs		Arrivée dans les effectifs	
Départ en retraite pour invalidité d'un agent d'accueil	- 30 000 €	Recrutement d'un agent en état civil	+ 32 000 €
Arrivée à échéance d'un contrat d'agent d'animation (Ville + CCAS)	- 23 926 €	Intégration d'un agent d'animation	+ 32 500 €
Arrivée à échéance d'un contrat aidé d'agent des espaces verts	- 6 900 € (nets des recettes perçues en compensation)	Intégration d'un agent des espaces verts	+ 31 000 €
Arrivée à échéance d'un contrat aidé d'Atsem à temps non-complet	- 5 485 € (nets des recettes perçues en compensation)	Recrutement d'une Atsem à temps non-complet	+ 23 000 €
Arrivée à échéance d'un contrat aidé d'agent d'entretien à temps non-complet	- 7 638 € (nets des recettes perçues en compensation)	Recrutement d'un agent d'entretien à temps non-complet	+ 17 000 €
Arrivée à échéance d'un contrat d'apprentissage en petite enfance	- 13 830 €	Recrutement d'une Atsem à temps non-complet	+ 23 000 €
Arrivée à échéance d'un contrat aidé d'agent d'animation LAEP	- 15 200 € (nets des recettes perçues en compensation)	Recrutement d'un adulte-relais	+ 10 000 € (nets des recettes perçues en compensation)
Départ en disponibilité d'un adjoint d'animation en charge de la Maison de la Parentalité	- 18 500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>- 121 479 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 168 500 €</b>

L'exercice 2019 a, par ailleurs, été marqué par :

- la refonte, à budget constant, des modalités d'attribution des titres-restaurant ;
- le règlement d'heures supplémentaires pour l'organisation des élections européennes (3 500 €, hors recettes perçues en compensation).

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION  
BUDGÉTAIRE  
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION  
BUDGÉTAIRE  
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT

## 3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé.

Ce poste de dépenses a reculé de près de 2,3 % en 2019 avec la diminution de 3 % de l'enveloppe budgétaire dédiée aux associations, dans le prolongement de l'effort d'économies imposé par la ville à ses propres services, et la réduction de 20 000 € de la subvention d'équilibre versée au CCAS, rendue possible par la réintégration dans les effectifs municipaux d'un de ses agents.

Il convient de relever que ce chapitre enregistre néanmoins une dépense exceptionnelle de 8 514,63 € (combinaison des articles 6541 et 6542) liée à l'apurement de créances devenues irrécouvrables par prescription.

## 4. Les charges financières

Les charges financières regroupent les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (ICNE).

En l'absence de nouveaux emprunts contractés par la collectivité, ce chapitre continue de se contracter avec la réduction progressive de la charge d'intérêts au profit d'un amortissement plus conséquent du capital.

## 5. Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles comprennent principalement les opérations de régularisation comptable et certaines subventions à caractère exceptionnel.

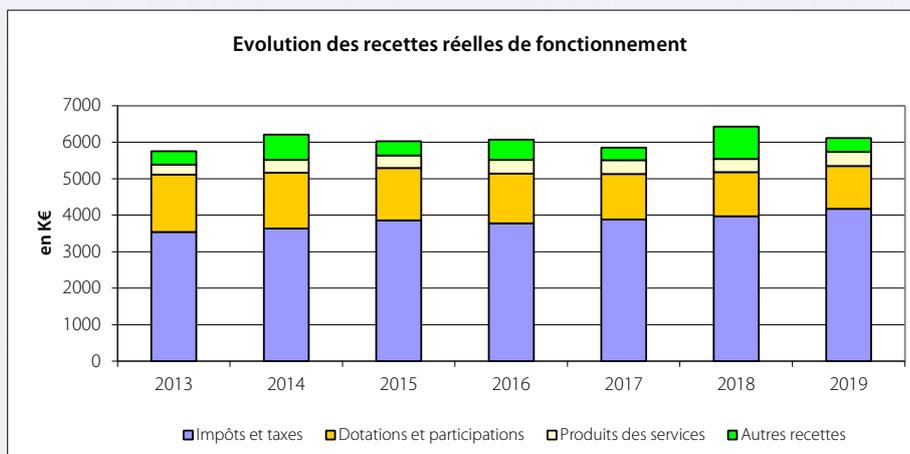
Ce chapitre a principalement été marqué en 2019 par l'annulation, en vue de leur réémission, de quatre titres de recettes, entachés d'un vice de forme, émis à l'encontre d'un prestataire de régie publicitaire pour rupture abusive de contrat (32 000 €).

Enfin, bien que figurant dans un chapitre dédié, il convient de noter qu'une provision complémentaire de 6 865,38 € a été constituée en 2019 pour prendre en charge comptablement, sur les exercices à venir, une fraction supplémentaire de restes à recouvrer pouvant faire l'objet d'admissions en non-valeur.

## B. Les recettes réelles de fonctionnement

Avec une réalisation de 6 111 330 € en 2019, contre 6 422 430 € en 2018, le volume des recettes réelles de fonctionnement s'est contracté de près de 5 % sur l'exercice étudié. Cette situation s'explique par la reprise exceptionnelle en 2018 d'une provision de 422 424 €.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des principaux postes de recettes réelles de fonctionnement.



### 1. Les dotations et participations

Le compte administratif 2019 enregistre une nouvelle fois un recul de ce chapitre qui recense l'ensemble des aides et subventions versées par l'Etat et les autres partenaires locaux (collectivités, intercommunalité) et nationaux (Caf).

Ce poste de recettes évolue ainsi à la baisse en raison du mécanisme d'écrêtement des composantes forfaitaires et compensatrices de la DGF, destiné à financer la montée en puissance des composantes péréquatrices. L'écrêtement opéré en 2019 s'élève, dans ce cadre, à 33 240 €.

Dans le prolongement des exercices précédents, et toujours en raison de potentiels fiscaux et financiers plus favorables que ceux des collectivités de même strate, la ville d'Essey-lès-Nancy a vu la contribution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle et la Dotation Nationale de Péréquation de nouveau reculer.

S'agissant des participations, la réalisation de nombreux projets par la ville a contribué à contenir la contraction de ce chapitre avec :

- la participation de l'association de gestion pour le fonctionnement du Conseil Citoyen à la gestion des jardins partagés du quartier de Mouzimpré (4 658 €) ;
- la participation de l'Etat et de la Caf à l'organisation de chantiers avec des jeunes (3 000 €) ;
- la participation de l'Etat au projet de soutien à la fonction parentale (6.900 €) ;
- la participation de l'Etat à l'organisation de la 23ème édition du festival Essey Chantant (1.500 €).

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION  
BUDGÉTAIRE  
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION  
BUDGÉTAIRE  
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT

## 2. Les impôts et taxes

Ce poste de recettes, composé des produits des contributions directes et des reversements de fiscalité, a de nouveau progressé en 2019, tiré par les nombreuses transactions commerciales et immobilières intervenues sur le territoire.

Les produits de taxe additionnelle aux droits de mutation, composés des contributions fiscales exigées à l'occasion d'une vente immobilière ou un changement de propriétaire, ont entamé une progression inattendue pour s'élever à 442 670 € en 2019 contre 312 402 € en 2018 et 308 936 € en 2017, niveaux déjà exceptionnels.

Les produits de taxe locale sur la publicité extérieure ont évolué, quant à eux, de plus de 25 % à la suite d'opérations de contrôle et de requalification de dispositifs publicitaires menées au second semestre.

Concernant, enfin, les bases de contributions directes, celles-ci ont progressé moins dynamiquement qu'escompté en raison de la mise en place de nouvelles exonérations, qui ont en revanche bénéficié au chapitre budgétaire précédemment étudié avec des compensations supplémentaires de l'Etat. La ville a donc surtout profité de la revalorisation de 2,2 % des valeurs locatives cadastrales arrêtée dans la loi de finances pour 2019.

## 3. Les produits des services et du domaine

Composé des redevances des services acquittées par les usagers, les produits des services et du domaine ont progressé de près de 21 000 € en 2019 avec l'augmentation significative de la fréquentation des dispositifs proposés en direction de la jeunesse (périscolaire, restauration scolaire, centre de loisirs...) et la réémission de titres de recettes de régie publicitaire annulés pour vice de forme sur le même exercice.

## 4. Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre, constitué des recettes issues de la location du patrimoine immobilier de la collectivité (appartements, salles) et du remboursement par les usagers des charges de fonctionnement liées aux locations (eau, ordures ménagères...), a évolué favorablement en 2019 avec l'encaissement de près de 5 000 € de produits de location de salles supplémentaires.

## 5. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve les remboursements par l'assurance statutaire d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service et, le cas échéant, les remboursements par l'Etat des traitements des agents employés sous contrats aidés.

Ce chapitre comptabilise 91 436 € de recettes, contre 82 609 € de recettes en 2018 - et ce, malgré l'arrivée à l'échéance de plusieurs contrats aidés et une couverture réduite de l'assurance statutaire -, en raison de la réimputation comptable de la participation des agents au financement des titres-restaurant, précédemment enregistrée au chapitre des autres produits de gestion courante.

## 6. Les produits exceptionnels

Le chapitre des produits exceptionnels, composé notamment des cessions, débits, pénalités et remboursements d'assurance, est particulièrement variable d'une année sur l'autre.

Il a été caractérisé, en 2019, par :

- la réémission d'un titre de pénalités de 20 000 €, émis à l'encontre d'un prestataire de régie publicitaire pour rupture abusive de contrat, annulé sur l'exercice courant pour vice de forme ;
- le remboursement, dans le cadre de la garantie décennale, de l'affaissement partiel du plancher bois de la salle des fêtes Maringer (7 242 €) ;
- le remboursement de sinistres portant sur les véhicules (3 919 €).

Bien que figurant dans un chapitre dédié, l'exercice 2019 constate également une reprise sur provision de 6 514,50 € affectée à l'apurement de créances devenues irrécouvrables.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION  
BUDGÉTAIRE  
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION  
BUDGÉTAIRE  
DE L'EXERCICE

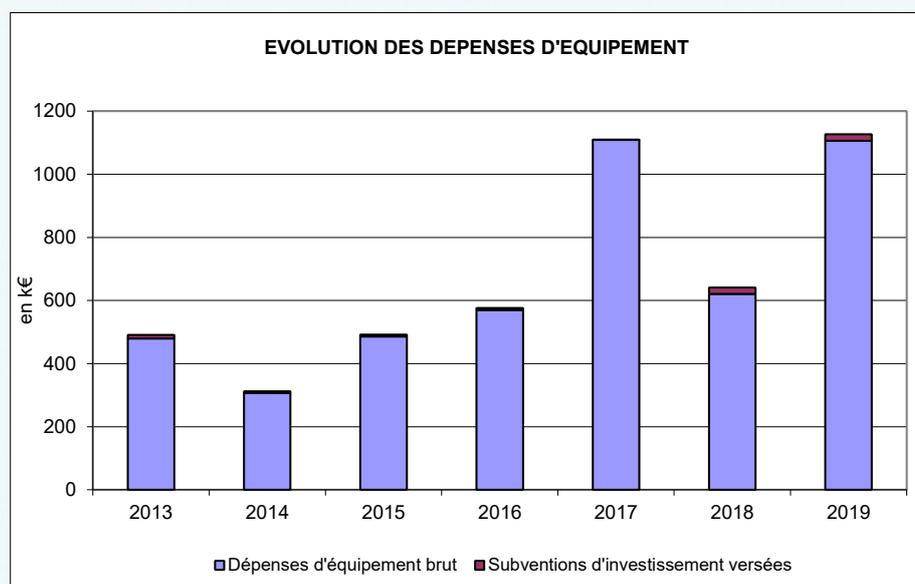
L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT

## III. L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Les dépenses réelles d'investissement

Composées des dépenses financières et des subventions et dépenses d'équipement, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées en 2019 à 911 552,84 €, hors restes à réaliser.



### 1. Les dépenses d'équipement

En matière de dépenses d'équipement, l'exercice 2019 a été marqué par :

#### 1) pour les opérations d'équipement

- le règlement d'une fraction de l'opération de réhabilitation de l'accueil de l'Hôtel de Ville pour 197 557,72 € ;
- le règlement d'une fraction de l'opération de construction d'une salle d'activité scolaire et périscolaire pour 41 564,84 € ;
- le règlement d'une fraction de l'opération de mise en accessibilité de l'école d'Application du Centre pour 587 535,35 € ;

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## 2) en matière d'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

- l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques et le remplacement d'une caisse de benne : 28 880 €

## 3) en matière de valorisation du patrimoine

- la réfection de la toiture de l'école maternelle Delaunay : 95 596 €
- la réalisation d'aménagements paysagers, dont la création d'un talus enroché, dans le cimetière : 37 060 €
- le règlement des travaux de mise en accessibilité du parc Maringer réalisés en 2018 : 51 553 €
- l'acquisition de matériel et mobilier pour l'aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville dont l'installation d'un écran numérique interactif : 17 731 €
- des interventions sur les réseaux de chauffage et d'extraction d'air de plusieurs écoles : 10 052 €

## 4) en matière de participations et fonds de concours

- la participation à la construction d'un nouveau local pour la crèche Frimousse : 19 282 €

## 2. Les dépenses financières

Les dépenses financières, constituées essentiellement du remboursement annuel du capital de la dette, progressent au rythme de l'évolution de la dette ancienne.

En effet, avec des emprunts conclus à échéances constantes, le recul de la charge d'intérêts induit inéluctablement une progression de l'amortissement du capital. Ce chapitre de dépenses évolue donc de 7 862 € en 2019.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION  
BUDGÉTAIRE  
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT

# COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION  
BUDGÉTAIRE  
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION  
DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT

## B. Les recettes réelles d'investissement

### 1. Les subventions d'investissement

Ce chapitre totalise, en 2019, 241 599,45 € de recettes, hors restes à réaliser. Comme les années précédentes, les prévisions restent supérieures aux réalisations en raison des mécanismes financiers conduisant à l'inscription au budget des recettes dans leur intégralité et non pour leurs fractions propres à chaque exercice. Ainsi, les fractions de subventions non perçues sont généralement reportées, sur l'exercice suivant, sous forme de restes à réaliser.

La collectivité a ainsi reçu, pour l'année 2019, des subventions :

- de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la rénovation de la toiture de l'école maternelle Delaunay : 30 983 €
- du Département et de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la construction de la salle d'activité scolaire et périscolaire : 64 006 €
- de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la rénovation des façades de l'école maternelle Galiléé : 8 450 €
- de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la mise en accessibilité de plusieurs bâtiments municipaux : 129 175 €

### 2. Les dotations d'investissement

Ce chapitre de recettes comprend l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent, lorsqu'il est affecté à la couverture du besoin de financement de l'exercice suivant, et les attributions du Fonds de Compensation de la TVA au titre des investissements réalisés les exercices précédents.

Considérant les dépenses d'équipement réalisées en 2018, l'attribution du FCTVA s'est élevée à 103 134,08 € en 2019.

### 3. Les emprunts

Il convient, enfin, de relever que les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 ont pu être couvertes, comme en 2018, par les ressources propres de la collectivité (épargne principalement), sans aucun recours à l'emprunt.